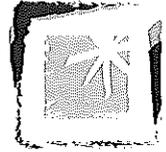


N° DEL/2025-025



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 10 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 03 mars 2025

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (33) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie.

Pouvoirs (4) :

M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Motion pour le maintien de la section de la Gendarmerie d'Egletons

Le redéploiement des moyens aériens de la gendarmerie vers l'OUTREMER et le secteur maritime de la Manche risque d'entraîner le départ de la section aérienne implantée à Egletons.

Présente depuis 50 ans sur notre territoire, cette section a été installée à Égletons à l'initiative du Président Jacques Chirac.

Grâce à son implantation stratégique, elle intervient avec rapidité sur huit départements : la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne, le Cantal, le Lot, l'Aveyron, le Puy-de-Dôme et l'Allier, contribuant activement à la sécurité publique, aux secours d'urgence, à la lutte contre les cambriolages et aux recherches de personnes disparues, en plus de nombreuses autres missions essentielles.

Son absence entraînerait inévitablement un allongement des délais d'intervention des secours, une baisse des capacités opérationnelles en cas de crise et une mise en difficulté des services d'urgence locaux, impactant directement nos concitoyens. Une telle hypothèse serait susceptible de dégrader fortement la rapidité d'intervention sur des situations d'urgence, parfois vitales, où l'Ecureuil B1 apporte une garantie en l'absence de disponibilité de l'hélicoptère du SAMU ou de celle d'un hélicoptère de la sécurité civile (le plus proche étant à Clermont-Ferrand).

Fort de ce constat et de l'absolue nécessité du maintien de cette unité sur le territoire au bénéfice de tous les corréziens ainsi que des habitants des 8 départements desservis (Corrèze, Cantal, Allier, Creuse, Lot, Aveyron, Puy de Dôme et Haute-Vienne), les élus de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières tiennent à exprimer leur opposition à toute remise en cause de la section aérienne de la gendarmerie (SAG) implantée à Égletons.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la présente motion.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 11 mars 2025**

Le Président,



Charles FERRE



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26